

Date d'émission 05-déc.-2015

Date de révision 05-déc.-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** BAKOR VAPOR-BLOC SUMMER

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** BK7000S

**N° ID/ONU** UN1710

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Adhésifs ou enduits d'étanchéité

**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Adresse du fabricant**

HENRY COMPANY

999 N. Sepulveda Blvd., Suite 800

El Segundo, CA 90245-2716

Web Site: [www.henry.com](http://www.henry.com) [www.ca.henry.com](http://www.ca.henry.com)

#### **Numéro d'appel d'urgence**

**Téléphone de l'entreprise** 800-486-1278

**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 800-424-9300

CHEMTREC: 703-527-3887

CANUTEC: 613-966-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

#### **Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

#### **Danger**

#### **Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Peut provoquer le cancer

Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Aspect** visqueux**État physique** liquide**Odeur** Solvant**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Autres informations**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques.

**Toxicité aiguë inconnue**

1E-06% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Non applicable

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Asphalt *	8052-42-4	40 - 70
Trichloroethylene *	79-01-6	15 - 40

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

**4. PREMIERS SOINS**

**Description des premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau. Somnolence. Vertiges.
------------------	---

**Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
---	---

**Dangers particuliers associés au produit chimique**

Aucun renseignement disponible.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.
---------------------------------	---

**Précautions pour le protection de l'environnement**

**Précautions pour le protection de l'environnement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser avec une ventilation locale.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	-	Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> fume 15 min
Trichloroethylene 79-01-6	STEL: 25 ppm TWA: 10 ppm	TWA: 100 ppm Ceiling: 200 ppm	IDLH: 1000 ppm

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection à fermeture étanche.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de

**l'hygiène** nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide	<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Aspect</b>	visqueux	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	noir		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	>= 86 °C / 187 °F		
<b>Point d'éclair</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Taux d'évaporation</b>	> 1		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	52		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	8		
<b>Pression de vapeur</b>	7.7 kPa	@ 25 °C	
<b>Densité de vapeur</b>	4.5		
<b>Densité relative</b>	1.2		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble dans l'eau		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Viscosité cinématique</b>	> 20.6 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Pas un explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		

### Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Conditions à éviter

Température élevée. Matières incompatibles.

### Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

### Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Asphalt 8052-42-4	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
Trichloroethylene 79-01-6	= 4290 mg/kg ( Rat ) = 4920 mg/kg ( Rat )	= 29000 mg/kg ( Rabbit ) > 20 g/kg ( Rabbit )	= 26 mg/L ( Rat ) 4 h

### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration sifflante. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut causer une irritation de la peau.
------------------	--

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>Sensibilisation</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont classées par le CIRC comme cancérogènes pour l'être humain (groupe 1), probablement cancérogènes pour l'être humain (groupe 2A) ou peut-être cancérogènes pour l'être humain (groupe 2B).

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt 8052-42-4	-	Group 2B	-	X
Trichloroethylene 79-01-6	A2	Group 1	Reasonably Anticipated	X

*ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)*

*A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain*

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme*

*Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme*

*NTP (programme national de toxicologie)*

*Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme*

*OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Organes cibles. Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Système nerveux central.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Toxicité chronique</b>	Éviter une exposition répétée. Peut causer des effets indésirables au foie.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Système nerveux central, Yeux, cœur, rein, foie, Appareil respiratoire, Peau.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun renseignement disponible.

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

<b>ETAmél (orale)</b>	4,810.00 mg/kg
<b>ETAmél (cutané)</b>	2,926.00 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)</b>	78.00 mg/l

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

65.92912 % of the mixture consists of component(s) of unknown hazards to the aquatic environment

### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Asphalt 8052-42-4	6
Trichloroethylene 79-01-6	2.29

### Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

#### Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA U228

Nom chimique	RCRA - Composés organiques halogénés	RCRA - déchets de série P	RCRA - déchets de série F	RCRA - déchets de série K
Trichloroethylene 79-01-6	Category I - Volatiles	-	Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution.	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Trichloroethylene 79-01-6	Toxic

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### DOT

N° ID/ONU

UN1710

**Nom officiel d'expédition** Trichloroethylene mixture  
**Classe de danger** 6.1  
**Groupe d'emballage** III  
**Dispositions particulières** IB3, N36, T4, TP1  
**Désignation** UN1710, Trichloroethylene mixture, 6.1, III  
**Numéro du guide des mesures d'urgence** 160

**TMD**

**N° ID/ONU** UN1710  
**Nom officiel d'expédition** Trichloroethylene mixture  
**Classe de danger** 6.1  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN1710, Trichloroethylene mixture, 6.1, III

**IATA**

**N° ID/ONU** UN1710  
**Nom officiel d'expédition** Trichloroethylene mixture  
**Classe de danger** 6.1  
**Groupe d'emballage** III  
**Code ERG** 6A  
**Désignation** UN1710, Trichloroethylene mixture, 6.1, III

**IMDG**

**N° ID/ONU** UN1710  
**Nom officiel d'expédition** Trichloroethylene mixture  
**Classe de danger** 6.1  
**Groupe d'emballage** III  
**EmS-N°** F-A, S-A  
**Désignation** UN1710, Trichloroethylene mixture, 6.1, III

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**Inventaires internationaux**

**TSCA** Est conforme à (aux)  
**LIS/LES** Est conforme à (aux)  
**EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux)  
**IECSC** Est conforme à (aux)  
**KECL** Est conforme à (aux)  
**PICCS** Est conforme à (aux)  
**AICS** Est conforme à (aux)

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

### **Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Trichloroethylene - 79-01-6	0.1

**SARA 311/312 Catégories de**



**dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Trichloroethylene 79-01-6	100 lb	X	X	X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Trichloroethylene 79-01-6	100 lb 1 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ RQ 0.454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Trichloroethylene - 79-01-6	Carcinogen Developmental Male Reproductive
Cellulose - 9004-34-6	Carcinogen

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Asphalt 8052-42-4	X	X	X
Trichloroethylene 79-01-6	X	X	X
Cellulose 9004-34-6	X	X	X
Sulfur 7704-34-9	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques - Protection individuelle X
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	

Date d'émission 05-déc.-2015

Date de révision 05-déc.-2015

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**